



Problème avec mon REL référant RH

Par Phx

Bonjour.

La semaine dernière un REL qui est à la fois mon référant RH est venu à moi pour m'informer que selon le document qu'il m'a présenté

j'étais en absence injustifié de 4 jours. Je suis bien conscient que ce n'est pas vrai et que j'ai justifié toutes mes absences depuis que je suis dans l'entreprise.

Les absences injustifiées sont sûrement déclarées en tant que telles parceque je ne devais pas avoir mon badge et que les feuilles de pointage on du être égarées.

J'ai néanmoins l'option de me rapprocher du RH pour tâcher de faire en sorte d'avoir ces derniers jours payés et ainsi ne pas être en AI absence injustifié.

Néanmoins comme je sais que mon responsable est de mauvaise foi, il s'est très vite empressé d'aller voir le RH et lui dire que je n'avais pas les preuves de ma présence sur le site les 4 jours en question.

Ce qui entraînera 4 absences injustifiées et le non paiement des jours passés sur le site. Ainsi selon les "regles" de l'entreprise, au bout de trois absences injustifiées l'entreprise se réserve le droit de me renvoyer.

Selon vous que dois-je faire sachant que l'entreprise en question n'est pas des meilleurs niveau honnêteté.

Ils ont pourtant les moyens de savoir qui a fait quoi tel ou tel jour et si j'étais bien sur le site.

Nous travaillons avec la vocale et il y a aussi les caméras.

Pour moi la mauvaise foi est plus que palpable.

Merci de votre aide.

Par kang74

Bonjour

Le problème quand on vous accuse d'un fait qui ne vous semble pas justifié, c'est que c'est à vous de prouver votre présence sur le site pas à eux .

Et on vous a mis à disposition un merveilleux outil pour ce faire : une pointeuse .

Donc oubliez la caméra qui n'a pas vocation à traiter de la présence des salariés .

Par contre récupérez tous les éléments que vous pouvez (mails, correspondance , capture écran de connexion, témoignage en bonne et due forme de vos collègues, prise de repas à la cafétéria ... que sais je !) et faites des lors un compte rendu de vos tâches effectuées sur ces 3 jours, de vos interactions etc .

Dans un premier lieu il convient de contester dès lors et en recommandé avec accusé de reception,avec copie à l'inspection du travail le fait qu'on vous compte absent sur ces journées, en rappelant que vous vous tenez à leur disposition pour leur faire le compte rendu de ces journées .(bien entendu vous ne dites pas que vous n'avez pas badgé : charge à eux de le prouver)

Et que si ce litige ne résout pas de lui même en bon intelligence, vous serez obligé de saisir les instances compétentes pour le résoudre , rappelant au passage qu'accuser à tort un employé relève du harcèlement moral .